# Cavaillon : un arrêté pour sanctionner les mariages «indisciplinés»

23/07/2010 à 0h20

**Bruit intempestif, klaxon, drapeaux étrangers brandis, non respect du code la route… Le Conseil municipal de Cavaillon (Vaucluse) avait voté une charte l'année dernière pour juguler ces «incivilités». Le maire a pris un arrêté permettant de verbaliser certains comportements, tout en précisant qu'il s'agit surtout de prévention plutôt que de répression.**




Cette charte était une sorte de pacte d'honneur passé entre la mairie de Cavaillon et les futurs époux pour éviter des troubles à l'ordre public. «*Cela aussi pour que leur cérémonie se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des habitants de Cavaillon et de ses environs », justifie le député-maire UMP Jean-Claude Bouchet, après avoir été saisi de nom*breuses plaintes de riverains ou de couples qui se mariaient le même jour.

« *Il y avait trop d'abus. On jouait à la police, on devait faire face à des débordements, aux stationnements abusifs, aux coups de klaxons, à des convois qui prenaient les ronds-points en sens interdit…* ***C'était le souk*** », expliquait alors le maire. En signant cette charte, les mariés s'engagent à respecter les horaires pour ne pas perturber les mariages prévus le même jour, les règles du code de la route lors du

cortège et doivent aussi interdire à leurs proches tout débordement ou bruit excessif, d'arborer des drapeaux étrangers ou signes d'appartenance nationale autres que ceux de la République française. Depuis sa mise en vigueur, 120 couples ont signé cette charte de «bonne conduite».

«*Comme il s'agit d'un arrêté municipal,* ***le montant de l'amende s'élève à 11€****, excepté pour les infractions déjà réprimées par le code de la route* ». Mais la municipalité de Cavaillon explique ne pas être dans un esprit de répression. « *Cet arrêté, c'est avoir la 'possibilité de'…* ***Mais nous sommes dans la prévention, plus que dans la répression. Lorsqu'une personne agite un drapeau, on lui demande de le baisser, on ne va pas forcément le verbaliser*** ».

La Provence